

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Etaient Présents 41 titulaires, 4 suppléants, 19 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET ;
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE ;
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS ;
Bruno JUNGALAS suppléant de Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET ;

Pouvoirs : Jean-Michel IDOPE à Alain TEULADE ; Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER ; Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET ; Patrick MAUNAS à Paule BERGES ; Francis PASSET à Jacques CAZAURANG ; Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR ; Jean-Jacques DALL'ACQUA à Gérard ROSENTHAL ; Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Henriette BONNET ; Maïté POTIN à André LABARTHE ; Aracéli ETCHENIQUE à Denise MICHAUT ; Valérie SARTOLOU à Michel ADAM ; Pierre ARTIGUET à David MIRANDE ; Jean-Pierre TERUEL à Bernard MORA ; Evelyne BALLIHAUT à Claude LACOUR ; Etienne SERNA à Pierre CASABONNE ; Maylis DEL PIANTA à David CORBIN ; Marylise BISTUE à Bernard UTHURRY ; Aurélie GIRAUDON à Raymond VILLALBA, Anne BARBET à Sandrine HIRSCHINGER.

Absents : Joseph LEES (excusé), Anne VOELTZEL (excusée), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 23-190926-CUL-

FORT DU PORTALET :
TRAVAUX DE RESTAURATION DITS DES « GALERIES BASSES »
ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT
« 2ÈME TRANCHE DE TRAVAUX DES GALERIES BASSES »

Mme MÉDARD expose :

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 6 juin 2019, qui a approuvé le plan de financement prévisionnel des travaux de restauration dits des « galeries basses » pour un montant total prévisionnel de 525.335,00 € HT,

Vu le budget primitif 2019 relatif au Fort du Portalet,

Vu le courrier du Préfet de Région Nouvelle Aquitaine, reçu le 15 juillet 2019,

Vu les explications fournies sur site lors de la visite du 13 septembre dernier à laquelle ont été conviés l'ensemble des Élus Communautaires et Maires non Délégués par courrier du 09 août 2019.

Les travaux de restauration dont il est question avaient été définis en 2016 par la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, alors propriétaire. La restauration des galeries basses planifiée pour les années 2018-2019, comporte une tranche ferme (dont les subventions sont acquises) et une tranche complémentaire dite « deuxième tranche de travaux - restauration des galeries basses, pont et courtine d'entrée, accès à la guérite de flanquement / programme 2019 ».

Le plan de financement validé le 6 juin dernier comporte les deux tranches, indiquant un autofinancement de la CCHB à hauteur de 18.55 %.

Suite au courrier susvisé, il s'avère que Direction Régionale des Affaires Culturelles porte son financement sur les travaux de la « deuxième tranche de travaux - restauration des galeries basses, pont et courtine d'entrée, accès à la guérite de flanquement complémentaire / programme 2019 » à 45% (au lieu des 40% initialement envisagés).

Ceci porte l'autofinancement de cette 2^{ème} tranche à 13,55 % et réduit à 16,40 % l'autofinancement du coût total (tranche ferme et complémentaire) des travaux.

En conséquence, le plan de financement est ainsi actualisé pour cette 2^{ème} tranche :

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	Taux (%)
<u>Tranche complémentaire</u>				
Travaux	189 450.00	DRAC Nouvelle Aquitaine	101 400.75	45.00
Honoraires	14 328.00	CR Nouvelle Aquitaine	56 333.75	25.00
Mission ANTEA	7 000.00	CD 64	37 067.61	16.45
Coordonnateur SPS	3 000.00	Autofinancement CCHB	30 532.89	13.55
Aléas	11 557.00			
TOTAL	225 335.00	TOTAL	225 335.00	100.00

Le plan de financement est présenté en euros hors taxe. Il est entendu que la Communauté de Communes assumera le coût total de l'opération, inclus le préfinancement de la TVA à 20%. L'ensemble des crédits budgétaires correspondants seront inscrits.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches officielles de sollicitation de financements auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat (DRAC Nouvelle Aquitaine),
- **AUTORISE** le Président à lancer les consultations d'entreprises dans la cadre de la réalisation du projet et signer tous documents correspondants,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 26 septembre 2019

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 01/10/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 01/10/2019